



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: VOORUITZICHTSTRAAT 34 9300 AALST Belgique

📅 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
31/10/2025

📅 Prochaine visite avant le:
31/10/2050

👤 Agent-visiteur:
Souliman Lakhoulfi

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom

Adresse

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom

Vooruitzichtstraat 34. 9300 Aalst

Adresse

VOORUITZICHTSTRAAT 34 9300 AALST Belgique

Installateur

Nom

TVA

Identification de l'installation électrique

Adresse

VOORUITZICHTSTRAAT 34 9300 AALST Belgique

Numéro de compteur

1SAG3100295185

GRD

Fluvius

Type de locaux

Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023
Fondations	après 81

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Fluvius
Numéro de compteur	1SAG3100295185
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	40 4P
Protection maximale admissible	40 4P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	15,6
Description de l'installation	Voir schéma



Contrôles et essai

Testeur d'installation: MEG-005/102382362

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielle	OK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	15,6
Isolement ($M\Omega$)	17,3 Mohm
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK
---------------	----



Infractions

Néant

Remarques

Libellé	Référence
mention dans le rapport de contrôle de l'application du point 1 de la sous-section 6.5.8.1	sous-section 6.5.8.1
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6



Atlas
Contrôle

Rapport de contrôle d'une installation électrique

Basse Tension

Rapport N° 90.107

Original



Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur



Souliman Lakhtoufi
02/725.64.04
www.atlascontrôle.be
TVA : BE 0732.536.476
663-INSP

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

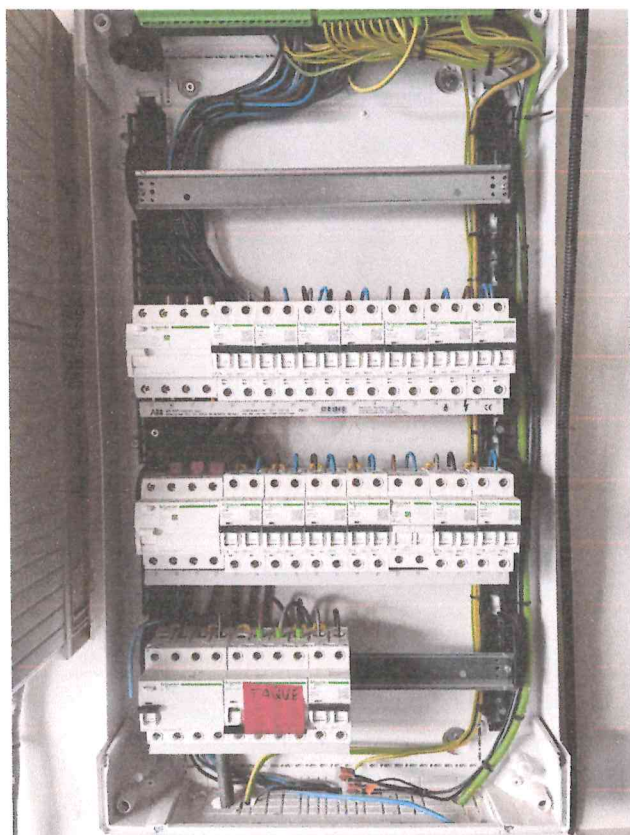


Tableau 1

